



HONORIAIRES

VENTE A L'USAGE D'HABITATION

**4% ttc du prix de vente pour un mandat exclusif.
5% ttc du prix de vente pour un mandat simple**

Vendeur ou acquéreur auront la charge de la rémunération selon convention stipulée au Mandat

LOCATION À TITRE DE RESIDENCE PRINCIPALE

(Honoriaires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail et de l'état des lieux d'entrée)

15 € TTC / m² à la charge du locataire, soit 12 € TTC / m² pour la visite, la constitution du dossier du locataire et la rédaction du bail et 3 € TTC / m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée.

1 mois de loyer TTC à la charge du bailleur

LOCATION LIEE A L'EXERCICE D'UNE FONCTION OU A L'OCCUPATION D'UN EMPLOI, LOCATION NE CONSTITUANT PAS LA RESIDENCE PRINCIPALE DU LOCATAIRE

13 % du loyer annuel + TVA à la charge du locataire